

CONTRAT DE LOCATION DE BUGGY A BUT TOURISTIQUE

ENTRE

La société << SSV MAROC AVENTURE sarl >>, ci-après, dûment enregistrée sous le RC n° 60093 à Agadir, Douar Ait Soual Commune Aourir Agadir et représentée par

Jérôme Noto, ET Patrick Noto.

NOM	
PRENOM	
DATE NAISSANCE	
N° D'ENTREE AU MAROC	
PASSEPORT N° / PAYS	
PERMIS N° / PAYS	
ADRESSE	
TELEPHONE MOBILE	
ADRESSE EMAIL	

ci-après nommé le « Locataire »,

ONT CONVENU CE QUI SUIT

1. Objet :

Le présent contrat a pour objet la location de moto, à but touristique au Maroc, en location journalière ou dans le cadre d'un forfait découverte du Maroc commercialisé par « SSV MAROC AVENTURE ».

Le Véhicule sera pris en main par le « Locataire » et restitué par lui-même selon les date/lieu/kilométrage convenus suivants :

1/2

	DATE / HEURE	LIEU	KM
PRISE EN MAIN			
RESTITUTION PREVUE			

Tout dépassement de la date et heure convenues entrainera toutes les 24 heures, la facturation automatique d'une journée de location supplémentaire.

2- Engagements des parties :

« SSV MAROC AVENTURE » s'engage à fournir au « Locataire », les prestations suivantes :

- un véhicule en bon état de fonctionnement, avec le plein d'essence, de marque CAN AM , modèle MAVERICK 1000 R année-modèle 2024.
- une assurance du véhicule au tiers (Responsabilité Civile),
- une assistance mécanique et logistique (uniquement dans le cadre d'un forfait)

Le « Locataire » s'engage auprès de « SSV MAROC AVENTURE » à :

- acquitter avant la prise en main, la totalité le prix de la location convenue,
- souscrire à une assurance voyage/rapatriement et soins médicaux,
- restituer le véhicule avec le plein d'essence,
- accepter les Conditions Générales de Vente rattachées au présent Contrat.

3- Paiement :

TYPE LOCATION	
PRIX	(MAD)

	DATE	MONTANT	MODE PAIEMENT
ACOMPTE			
DEPOT GARANTIE		€	
SOLDE			

Etabli à Agadir, le

Signature du « Locataire »

Signature «SSV MAROC AVENTURE »

Précédée des mentions

« Lu et Approuvé » et « Bon pour Accord »